

POLICE ET JUSTICE

En Bretagne, de riches propriétaires refusent de partager leur accès privé à la mer

La loi veut qu'au nom de l'intérêt général, un espace de trois mètres en bord de mer soit public. A Saint-Briac-sur-Mer, certains propriétaires refusent.

Le Monde avec AFP • Publié hier à 12h57, mis à jour hier à 13h34



Vue aérienne de Saint-Briac-sur-Mer, en 2006. MARCEL MOCHET / AFP

C'est une bataille judiciaire qui fait rage depuis plus de trente-six ans sur les rivages de Bretagne, pour quelques mètres de sentiers côtiers. A Saint-Briac-sur-Mer, de riches propriétaires se battent contre l'Etat, qui souhaite faire appliquer la [loi du 31 décembre 1976](#) relative à l'organisation de l'indivision.

Une loi qui restreint notamment le droit de propriété immobilière au nom de l'intérêt général, en obligeant les propriétaires d'un terrain situé sur le littoral à laisser un espace de trois mètres en bord de mer, afin que les randonneurs puissent y passer. Ce qui n'est pas du goût de certains propriétaires de villas construites avant cette loi.

Un ex-ministre de l'environnement parmi les plaignants

Parmi les plaignants figurent notamment l'héritier d'une grande entreprise de transports routiers (domicilié au Panama), un président de chambre à la Cour des comptes ou encore la famille Forbes, dont sont issus l'ancien secrétaire d'Etat américain [John Kerry](#) et l'ex-ministre de l'environnement [Brice Lalonde](#). C'est leur grand-père, l'homme d'affaires américain James Grant Forbes, qui avait fait construire le manoir des Essarts dans les années 1920.

Retrouvez notre reportage de 2004 : [Saint-Briac attend les limousines et les hommes en noir à oreillette](#)

M. Lalonde avait d'ailleurs été maire de Saint-Briac de 1995 à 2008. Avant son mandat, un arrêté avait été signé par l'Etat, en 1982, afin de faire appliquer la loi et d'assurer ainsi la continuité du cheminement, sans mur ni obstacle lié à une propriété privée. Mais il a été annulé par le Conseil d'Etat en 1988, pour vice de forme. Ce n'est qu'à l'issue des deux mandats de M. Lalonde que le sentier du littoral a été relancé, malgré les oppositions des riverains, par son successeur Auguste Senghor, maire de 2008 à 2014. « *A Saint-Briac, il y a plus de votants que d'habitants. Ce sont les résidences secondaires qui font la loi* », affirme M. Senghor, interrogé par l'AFP.

Malgré l'action de M. Senghor et de l'Etat, la bataille est loin d'être terminée. Le nouvel arrêté préfectoral, pris en 2015, a aussitôt été attaqué par les riverains, dont la famille Forbes. Deux ans plus tard, il a été partiellement annulé par la justice administrative, pour vice de forme, sur 30 mètres de sentier. Un appel est en cours.

Les recours n'étant pas suspensifs, l'Etat poursuit les travaux sur la partie autorisée. Le mur d'une propriété a été percé et le sentier frôle le bord d'une piscine construite en bord de mer. « *L'Etat avance méthodiquement et avec détermination* », souligne David Harel, directeur adjoint à la mer et au littoral à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, interrogé par l'AFP.

Lire la tribune de Brice Lalonde : « Je te salue, vieil océan »

Les propriétaires craignent qu'on « ruine leur intimité »

Les propriétaires, eux, ne comptent pas s'arrêter là. Contacté par l'AFP, Brice Lalonde affirme que :

« Le sentier affectera le bien-être des habitants s'il rase leurs murs et ruine leur intimité. Ceux-là ne pourront s'empêcher d'y voir une confiscation. »

Concernant sa maison de famille, l'ancien ministre se dit « *inquiet du risque terroriste* » car « *il sera assez facile de viser des membres de ma famille engagés dans l'action politique* ». Toute cette affaire est « *sans doute* » due à « *l'acharnement nouveau de quelque association dont les dirigeants se sentent investis d'une mission sacrée* », ajoute-t-il.

Patrice Petitjean, président de l'une des associations défendant l'accès libre au littoral – l'association des Amis des chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine (ACR 35) – ne mâche pas ses mots en faisant visiter la splendide Côte d'Emeraude à Saint-Briac :

« Quand vous avez de l'argent, vous pouvez tout vous permettre. Ici, à Saint-Briac, c'est bien ça le problème : ils ont de l'argent et sont dans la toute-puissance. »

Pour l'ancien procureur, « *la loi doit être respectée* » et « *tous les gens qui ne la respectent pas sont des voyous* ».

Les randonneurs, eux, attendent avec impatience que cette bataille juridique, longue de bientôt quarante ans, prenne fin. Selon la préfecture, le sentier devrait leur être ouvert en 2019.